ALLIANZ VALEURS DURABLES

30.12.2022

RAPPORT ANNUEL

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE –
SICAV DE DROIT FRANÇAIS

Allianz Global Investors

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion 4
Rapport d'activité 14
Rapport du commissaire aux comptes 25
Bilan actif 30
Bilan passif 31
Hors-bilan 32
Compte de résultat 33
Règles et méthodes comptables 34
Evolution de l'actif net 40
Compléments d'information 41
Inventaire au 30.12.2022 55

Société de gestion

Dénomination:	Allianz Global Investors GmbH
Forme juridique:	Société à responsabilité limitée de droit allemand
Siège social:	Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Activité:	Société de gestion de portefeuille agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), Marie-Curie-Str. 24-28, D-60439 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Dépositaire et conservateur

Dénomination:	State Street Bank International GmbH – Paris Branch
Forme juridique:	Succursale française d'une société à responsabilité limitée de droit allemand
Siège social:	Brienner Strasse 59, D-80333 Munich, Allemagne
Activité:	Succursale française d'un établissement de crédit qui a été autorisé en juin 1994 par le prédécesseur de l'Autorité fédérale allemande de supervision financière (BaFin) sous le numéro d'identification 108514, et qui est supervisé directement par la Banque centrale européenne (BCE)

Le dépositaire assure les fonctions de dépositaire, de conservateur des actifs en portefeuille ainsi que de la tenue des registres des parts de l'OPC.

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la société de gestion. Il assure les fonctions de dépositaire, de conservateurs des actifs en portefeuilles et est en charge, par délégation de l'OPC représenté par la Société de gestion, de la centralisation des ordres de souscriptions et de rachat ainsi que de la tenue de registres des parts de l'OPC ; Il s'assure de la régularité des décisions de la société de gestion. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la société de gestion, il en informe l'Autorité des marchés financiers.

Gestionnaire administratif et comptable par délégation

Dénomination:	State Street Bank International GmbH – Paris Branch
Forme juridique:	Succursale française d'une société à responsabilité limitée de droit allemand
Siège social:	Brienner Strasse 59, D-80333 Munich, Allemagne

Commissaire aux comptes

Dénomination:	PricewaterhouseCoopers Audit (PwC)
Siège social:	63 rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine
Signataire:	Monsieur Amaury COUPLEZ

Commercialisateur

Allianz Global Investors et/ou les sociétés du groupe Allianz

Allianz Global Investors GmbH
Serrano 49, 2ª planta
28006 Madrid - España

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Actions de pays de la zone euro

Affectation des sommes distribuables

Les revenus des parts « C » sont capitalisés ainsi que les plus-values nettes.
Les revenus des parts ID et RD sont distribués ou reportés à nouveau (totalement ou partiellement).

Objectif de gestion

La SICAV a pour objectif de gestion d'obtenir une performance à moyen et long terme en investissant sur des actions d'entreprises qui satisfont aux critères suivants de développement durable : la politique sociale, le respect des droits de l'homme, le gouvernement d'entreprise, la politique environnementale et l'éthique. La prise en compte de ces critères viendra s'ajouter à celle de critères financiers classiques, tels que la croissance des résultats ou la valorisation des entreprises, dans le but de construire un portefeuille offrant un meilleur couple qualités sociétale / qualités financières possible.

Indicateur de référence

L'OPC est géré activement.

L'indice : MSCI EMU est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances.

Nous sommes donc libres de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Cet indice n'est pas en adéquation avec les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.

La Société de gestion conserve des plans écrits définissant les mesures à prendre si un indice ou indice de référence change de manière significative ou cesse d'être fourni. Ces plans écrits peuvent être obtenus, gratuitement, sur demande auprès du siège social de la Société, ou de la Société de gestion

Stratégie d'investissement

La gestion repose sur la sélection active de titres de sociétés qui offrent le meilleur couple qualités sociétales / qualités financières possible. Le degré minimum d'exposition au risque actions est de 90 %. Afin d'être éligible au PEA, nous sommes investis en permanence à hauteur de 75 % minimum d'actions de la zone euro. Nous pourrons investir en instruments du marché monétaire et obligataire de toute nature dans la limite de 20 % (dont 10 % maximum en direct) et jusqu'à 10 % maximum en OPC. Nous pourrons intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans un but de couverture, d'exposition et arbitrage dans la limite de 20 % de son actif et pourrons effectuer des opérations d'acquisitions ou cessions temporaires de titres dans la limite de 10 % de son actif.
Dans le cadre de la gestion d'Allianz Valeurs Durables, la principale source de valeur ajoutée est la sélection active de titres de sociétés qui offrent le meilleur couple qualités sociétales / qualités financières possible.
Le degré minimum d'exposition au risque actions du portefeuille d'Allianz Valeurs Durables est de 90 %, avec une exposition minimum de 60 % sur la zone Euro.

Afin de permettre aux porteurs de bénéficier des avantages fiscaux du PEA, l'actif du fonds est composé en permanence à hauteur de 75 % minimum d'actions de la zone Euro.

1 - Des choix d'investissement de gestion opportuniste : Principale et récurrente

Dans un souci de gestion opportuniste de ses choix d'investissements, et dans le but de saisir toute opportunité de performance, le gérant de l'OPC pourra investir dans des titres (dont éventuellement des OPC) présentant des opportunités de performance.

Des opportunités d'investissement thématiques potentielles sont définies par les organes de décision internes présentés dans la rubrique « articulation des stratégies «. Celles-ci peuvent revêtir la forme de gestion opportuniste par style de gestion, par taille de capitalisation et/ou par secteur. La grille de notation des marchés secondaires, commune à l'ensemble des équipes de gestion, se décompose, dans ce cas selon la forme suivante : neutre, positif, très positif.

a- Gestion opportuniste par style de gestion : importante et récurrente
Le gérant de l'OPC est amené régulièrement à investir sur des titres (dont éventuellement des OPC) ayant pour particularité de suivre un style de gestion marqué (rendement, croissance...). L'introduction de ce type de de gestion opportuniste résulte directement de la grille de notation des marchés dits «secondaires» décrite précédemment.
b- Gestion opportuniste par taille de capitalisation : importante et récurrente
Le gérant de l'OPC est amené régulièrement à investir sur des titres (dont éventuellement des OPC)ayant pour particularité d'être spécialisés sur des tailles d'actifs (grandes valeurs, valeurs moyennes et/ou petites valeurs). L'introduction de ce type de gestion opportuniste résulte directement de la grille de notation des marchés dits «secondaires» décrite précédemment.
c- Gestion opportuniste sectorielle :
Le gérant de l'OPC peut être amené à investir sur des titres (dont éventuellement des OPC) d'un ou plusieurs secteurs.
L'introduction de ce type de stratégie résulte directement de la grille de notation des marchés dits «secondaires» décrite précédemment.

Les zones géographiques d'investissement et le libellé des devises sont précisés à la rubrique « actifs utilisés »

2 - Sélection active de valeurs ISR : Principale et récurrente

La stratégie d'investissement du fonds repose, de manière principale et récurrente, sur la sélection active de valeurs (gestion dite « stock picking »).

L'analyse extra-financière couvre au moins 90% de l'actif net (à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire). Un premier filtre est appliqué via la liste d'exclusion minimale d'Allianz Global Investors.

L'univers d'investissement est constitué des valeurs qui composent l'indice MSCI Europe Investable Market Index (IMI) en excluant les capitalisations de moins d'un milliard, soit environ 950 valeurs représentant les sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation de 15 pays développés en Europe.

L'univers d'investissement tel que défini dans l'Objectif de gestion est encore affiné en n'investissant que dans des titres ayant reçu 'une notation ESG. Au sein de l'univers d'investissement, un minimum de 20% est considéré comme non investissable sur la base de l'analyse ESG quantitative qui est une approche « best-in-class », renforcée par une règle de « Worst practice ». Notre analyse ESG quantitative donne lieu à des notations ESG propriétaires allant de 0 à 4 et le fonds investit au moins 90% dans des titres ayant une notation supérieure ou égale à 2. Le portefeuille doit avoir une note moyenne d'au moins 2.

Notre analyse interne est fondée sur des données provenant de différents fournisseurs de données, ce qui peut générer certaines limites au regard de la fiabilité des données.

Cette analyse extra-financière couvre les 5 domaines ESG suivants :

- Les Droits de l'Homme : l'évaluation de ce critère s'appuie sur l'engagement de l'émetteur à respecter les Droits de l'Homme dans la conduite de ses activités.
- Environnement : évaluation des titres en fonction de la stratégie environnementale appliquée par l'émetteur.
- Social : prise en compte de la démarche sociale mise en œuvre par l'émetteur.
- Gouvernance : intégration dans l'analyse de la volonté et de la capacité de l'émetteur à organiser sa propre structure de manière à limiter les risques de dysfonctionnement.
- Comportement de marché : analyse des relations de l'émetteur avec les parties prenantes (clients fournisseurs, collectivités locales, etc.) et de la qualité de leurs produits (ce critère ne s'applique pas aux titres émis par les Etats).

En appliquant sa stratégie d'investissement, la société de gestion prend en compte, dans le cadre de son processus d'audit, tous les risques financiers pertinents, en incluant tous les risques pertinents liés aux thèmes de durabilité qui pourraient avoir un impact négatif important sur le rendement d'un investissement, dans sa décision d'investissement et les évalue de façon continue.

En complément, la société de gestion prend en considération les indicateurs PAI relatifs à la durabilité de la même manière que décrite ci-dessous dans le cadre de leur processus d'investissement. D'avantage de précisions figurent dans la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité de la société de gestion disponible sur le site internet www.allianzglobalinvestors.com.
Les indicateurs PAI sont divers indicateurs destinés à montrer l'impact significatif ou susceptible d'être significatif des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Les indicateurs PAI comprennent, sans s'y limiter, les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, l'eau, les déchets et les questions sociales et de travail pour les émetteurs privés et, le cas échéant, un indicateur pour les investissements dans des titres d'émetteurs gouvernementaux. Les indicateurs PAI sont utilisés pour mesurer l'impact négatif des émetteurs sur les facteurs de durabilité.

Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit «Règlement Disclosure») tel que défini dans le profil de risques du prospectus.

Le fonds applique pour les titres en direct, la politique d'exclusion globale d'Allianz Global Investors dans des domaines tels que les armes controversées, le charbon . Le détail des critères d'exclusion appliqués est disponible sur notre site : https://regulatory.allianzgi.com/ESG/Exclusion_ Policy

En complément, le fonds applique également pour les titres en direct, la liste d'exclusions minimale d'Allianz Global Investors pour les fonds prenant en compte des caractéristiques environnementaux et sociaux. Le détail des critères d'exclusion est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante: https://regulatory.allianzgi.com/en/esg/sri-exclusions

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et communique donc les informations pertinentes conformément à l'article 8, paragraphe 1, du Règlement Européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Un fonds qui s'engage à réaliser un pourcentage minimum d'Investissements qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (c'est-à-dire conformes au Règlement européen sur la taxonomie) contribue par ses investissements aux objectifs environnementaux suivants : (i) atténuation du changement climatique, et/ou (ii) adaptation au changement climatique.

Les Critères d'évaluation technique en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental n'ont pas encore été complètement élaborés (notamment pour les quatre autres objectifs environnementaux déterminés par le Règlement européen sur la taxonomie). Ces critères détaillés nécessiteront la disponibilité de plusieurs données spécifiques concernant

chaque investissement, s'appuyant principalement sur les données communiquées par la Société. A ce jour, il n'existe que peu de données fiables, opportunes et vérifiables pour être en mesure d'évaluer les investissements à l'aide des Critères d'évaluation technique. Dans ce contexte, Allianz Global Investors GmbH, en sa qualité de Société de gestion du Fonds, a sélectionné un fournisseur externe de données pour déterminer la proportion d'investissements alignés avec à la Taxonomie Européenne. Le fournisseur externe de données évalue les informations fournies par les sociétés afin de déterminer si leurs activités répondent aux critères définis par la Commission Européenne. La société de gestion effectue une évaluation supplémentaire de l'émetteur fondée sur le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » afin d'évaluer la conformité au Règlement européen sur la taxonomie.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre Investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important à un quelconque objectif environnemental ou social. Investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui, selon les mesures effectuées, contribue à la réalisation d'un objectif environnemental et/ou social (investissement dans des activités qui favorisent une contribution positive à des objectifs durables). L'Investissement durable doit être réalisé dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.
Les contributions environnementales et sociales peuvent être définies en fonction des Objectifs de développement durable des Nations Unies, ainsi que des objectifs du Règlement européen sur la taxonomie. Le calcul de la contribution positive est basé sur un cadre quantitatif, complété par des données qualitatives de Recherche sur le développement durable. La méthodologie appliquée décompose d'abord une société en ses activités pour déterminer si elles contribuent positivement aux objectifs environnementaux et/ou sociaux. Après la cartographie des activités, une agrégation pondérée par les actifs au niveau du portefeuille est effectuée pour calculer un pourcentage de contribution positive par portefeuille.

La Proportion minimale d'investissements durables du Fonds représente 15% de l'actif net du Fonds.
Le Fonds vise à investir, au minimum, 0,01 % de son Actif Net dans des activités alignées avec la Taxonomie Européenne.

Le gérant tient compte, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie, des indicateurs PAI (« Principal Adverse Impact ») relatifs aux émissions de gaz à effet de serre, à la biodiversité, à l'eau et aux déchets ainsi qu'aux aspects sociaux et aux questions liées aux conditions de travail pour les émetteurs du secteur privé et, le cas échéant, quand ces indicateurs s'appliquent, aux obligations d'État, et des critères d'exclusion, qui s'appliquent pour les fonds internes durables. Les indicateurs PAI sont pris en compte par le biais des critères d'exclusion.
La couverture de données requise pour les indicateurs PAI est hétérogène. Puisque certaines données font défaut, le gestionnaire du Fonds n'est pas encore en mesure d'évaluer l'écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes pour les entreprises dans lesquelles il investit. En outre, la couverture de données relatives à la biodiversité, à l'eau et aux déchets est faible et les indicateurs PAI correspondants sont examinés à l'exclusion des controverses graves dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies. Le gestionnaire du Fonds s'efforcera par conséquent d'accroître la couverture de données

pour les indicateurs PAI qui pâtissent d'un manque de données. Le gestionnaire du Fonds vérifiera régulièrement si la disponibilité des données a suffisamment augmenté pour inclure l'évaluation de ces critères dans le processus de placement.

Le fonds bénéficie du Label ISR.

Articulation des stratégies

Dans le cadre de la gestion d'Allianz Valeurs Durables, la principale source de valeur ajoutée est la sélection active de titres de société qui offre le meilleur couple qualités sociétales / qualités financières possible.

La nature du fonds rend impropre l'utilisation d'un benchmark pour la construction du portefeuille. Cependant, la référence à des indicateurs larges tels que le MSCI EMU ou le Dow Jones Euro Stoxx Large peut constituer un élément d'appréciation à posteriori de la performance même si le fonds adopte un profil de performance et de risque différent de ceux-ci.

Les décisions de gestion actions reposent également sur le Scénario Macro-Economique Central et les prévisions de marché d'Allianz Global Investors à horizon 3 et 12 mois ainsi que sur le Comité Actions mensuel et le Comité spécifique ISR.

- Comité d'Orientation Economique :
Le Comité Economique détermine un Scénario Macro-économique Central et un scénario alternatif ainsi que les prévisions concernant les taux courts et les devises sur lesquels s'appuient les autres comités dans leurs décisions. On détermine sur les trois principales zones géographiques (Etats-Unis, Zone Euro et Japon) un profil trimestriel de croissance ainsi que l'évolution anticipée de l'inflation totale et sous-jacente. A partir de ces prévisions, nous anticipons les réactions des Banques Centrales sur des horizons de 3 et 12 mois qui débouchent sur des prévisions de taux directeurs. Le même exercice est mené sur les devises (prévisions sur les parités sur les mêmes horizons).

- Comité Actions :
Le Comité Actions évalue les conséquences des scénarii économiques sur les marchés actions et fait des recommandations sur les styles de gestion et les secteurs à privilégier. Il formule des prévisions de niveau concernant les principaux marchés d'actions à horizon 3 et 12 mois.

- Comité ISR :
L'objectif de ce Comité est la revue et la validation de la liste de valeur ISR.
Cette liste est établie par les gérants spécialistes ISR par consensus. Si un titre fait l'objet d'un désaccord entre les bases de données externes utilisées sur un ou plusieurs critères, une étude approfondie est menée au sein du Groupe afin qu'un arbitrage soit fait et intégré dans notre base de données interne.
Sur la base des notes globales obtenues par les valeurs et des analyses menées sur ces « valeurs sensibles « (valeurs pour lesquelles les bases de données sont en désaccord concernant la notation d'un ou plusieurs critères), le Comité ISR ajuste sa liste de valeurs lorsque nécessaire.

En outre, des comités exceptionnels sont organisés lorsque les conditions de marché l'exigent (comme cela a par exemple été le cas lors de la Guerre en Irak).

A l'issue de ces comités préparatoires se tient le Comité d'Investissement d'Allianz Global Investors .

C'est le lieu de débat et de validation des conclusions des comités préparatoires en s'assurant de la cohérence d'ensemble. Ce Comité d'Investissement validera, tous les mois, le Scénario Economique Central d'Allianz Global Investors ainsi que les prévisions d'évolution des actions et d'autres prévisions relatives à d'autres classes d'actifs.

Actifs utilisés

L'OPC n'investit pas dans des titres financiers de sociétés qui, selon la Société de gestion, sont engagées dans des activités interdites par la convention d'Ottawa sur les mines anti-personnel ou la convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions. Afin d'évaluer si une société est ou non engagée dans de telles activités, la Société de gestion se base (a) sur l'analyse d'organismes spécialisés sur la conformité aux dites conventions, (b) sur les réponses reçues par des sociétés au cours de l'analyse de leur activité, ainsi que (c) sur les informations publiques disponibles. Ces évaluations peuvent être réalisées par la Société de gestion elle-même ou par une société tiers, notamment des sociétés du Groupe Allianz.

Profil de risque

« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché. »

L'OPC n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

L'ampleur de ces fluctuations peut être mesurée par un indicateur simple: la volatilité.

La volatilité est un indicateur permettant de quantifier l'amplitude moyenne des performances d'un OPC, à travers l'observation de ses performances passées. Ainsi, et à titre d'exemple, la volatilité d'un portefeuille Monétaire est inférieure à celle d'un portefeuille Obligataire, qui présente lui-même une volatilité inférieure à celle d'un portefeuille Actions.

Cette notion de volatilité reflète le potentiel de performance de l'OPC tant à la hausse qu'à la baisse. Ainsi, plus sa volatilité est importante, plus sa capacité à générer de la performance est élevée, au prix d'un risque de perte également plus élevé.

Cette volatilité peut être décomposée par facteurs de risque. Ces facteurs sont également des sources de valeur ajoutée, sur lesquelles le portefeuille investit dans le but de générer de la performance. Parmi l'ensemble des facteurs de risque/valeur ajoutée qui sont à leur disposition, nos équipes de gestion s'attachent à gérer à tout instant leur budget de risque en privilégiant les sources faisant l'objet de convictions fortes. Les principaux facteurs de risque sur lesquels peut s'exposer le présent OPC sont listés ci-dessous.

Risque lié au marché actions

L'OPC pouvant être investi directement ou indirectement en actions, l'évolution de sa valeur est liée aux évolutions de la valorisation de l'univers d'investissement Actions. Par exemple, si le cours des actions qui entrent dans la composition du portefeuille baisse, la valeur liquidative de l' action de l'OPC s'en trouve diminuée.
L'OPC sera exposé à partir de 75 % à 110 % au Risque lié au marché actions.

Risque lié au choix des actions individuelles

Outre l'exposition au marché Actions, et le risque sectoriel, des paris sont effectués au sein d'un même secteur sur des titres en particulier. Ce choix de titre traduit la confiance du gérant sur certaines valeurs ou, au contraire, sa réserve. Le choix de sur-pondérer ou sous-pondérer certains titres génère de la volatilité dans le portefeuille, fonction de la volatilité de chacun des titres.

Risque sectoriel/géographique

Les marchés Actions constituent un univers très large de valeurs. Au sein de cet univers, le portefeuille peut se concentrer plus ou moins sur un segment particulier du marché, soit en lien avec son univers/indice de référence, le cas échéant, soit en fonction des anticipations de nos équipes de gestion. Ces segments peuvent être liés aux secteurs économiques, aux pays/zones géographiques, à la taille des entreprises, à l'orientation rendement/croissance, etc. Certains segments sont plus volatils que d'autres et génèrent par conséquent plus de volatilité dans les performances du portefeuille, d'autres sont plus défensifs.

Risque de change

L'évolution des taux de change, sur des titres émis en devise étrangère génèrent des variations de valorisation indépendantes des fluctuations propres à chaque titre dans leur devise. Ainsi, un titre dont la valorisation dans sa devise ne changerait pas,

serait néanmoins affecté par les variations de cette devise face à l'Euro. Cette notion intervient dans le choix des titres, et lorsque les anticipations sur une devise sont défavorables, elle peut être couverte grâce, entre autres, à des instruments à terme de devise.
L'OPC sera exposé jusqu'à 10 % au Risque de change.

Risques Particuliers

(Risques liés aux particularités de l'orientation de gestion de l'OPC au sein de sa catégorie). L'OPC est un OPC qui se focalise sur des sociétés appliquant les meilleures pratiques de leur secteur en matière de développement durable. Parmi les OPC de type Actions de pays de la zone Euro, cette spécialisation et l'absence de benchmark directement pertinent impliquent une exposition particulière au Risque Sectoriel et au Risque Relatif.

Impact des produits dérivés

La possibilité pour le portefeuille d'investir dans des produits dérivés (futures, options, swaps, etc...) l'expose à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre. Ainsi, le portefeuille peut s'exposer à des variations de volatilité du marché ou de certains segments du marché. Le portefeuille peut également s'investir sur certains segments de marché ou sur le marché dans sa globalité plus que l'actif ne le permet. Dans le cas d'une surexposition et d'une évolution défavorable du marché, la baisse de la valeur liquidative de la SICAV serait d'autant plus importante et plus rapide. L'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque, selon les anticipations de nos équipes de gestion, et d'accentuer (ou de diminuer) les fluctuations de valorisation.

Risque relatif

Sur les différents facteurs de risque énumérés précédemment, le portefeuille peut prendre des paris par rapport à son univers/indice de référence, le cas échéant. Ces paris, qui permettent de dégager une sur-performance, introduisent également un risque de sous-performance par rapport à cet univers/indice de référence, le cas échéant. Nos équipes de gestion s'attachent à gérer à tout instant leur budget de risque en privilégiant les facteurs faisant l'objet d'anticipations fortes pour optimiser le rapport entre l'espérance de sur-performance et le risque de sous-performance.

Risque lié aux taux d'intérêts négatifs

Les liquidités de l'OPC déposées auprès du Dépositaire ou d'autres banques pourraient se voir appliquer, par le dépositaire ou autres banques, des taux d'intérêt négatifs en fonction du développement du marché et notamment de l'évolution de la politique d'intérêt de la Banque Centrale Européenne. Ces taux d'intérêt négatifs pourront alors avoir une incidence défavorable sur la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de perte en capital

L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection de son capital. Le porteur est donc susceptible de perdre l'intégralité de son capital investi.

Risque de durabilité

Certains indices de recherche systématique montrent que les risques de durabilité peuvent se matérialiser comme des risques de pertes extrêmes spécifiques à l'émetteur.
Il s'agit d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact financier élevé et entraîner des pertes financières importantes pour le fonds.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

L'OPC comporte 8 catégories d'actions.

L'action nommée RC (EUR) s'adresse à :
Tout souscripteur

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :
- Risque de marché des actions de pays de la zone euro respectant les critères de développement durable

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans

L'action nommée IC (EUR) s'adresse aux :
Entreprises et aux Investisseurs Institutionnels

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :
- Risque de marché des actions de pays de la zone euro respectant les critères de développement durable

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans

L'action nommée ID (EUR) s'adresse aux :
Entreprises et aux Investisseurs Institutionnels

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :
- Risque de marché des actions de pays de la zone euro respectant les critères de développement durable

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans

L'action nommée MC (EUR) s'adresse aux :
Distributeurs autorisés

Les actions « M » ne peuvent être souscrites qu'avec l'accord de la Société de gestion et uniquement par des distributeurs qui, en vertu d'obligations réglementaires ou d'accords individuels en matière de commissions avec leurs clients, ne sont pas autorisés à accepter et maintenir des rétrocessions. Aucune rétrocession ne peut être versée aux distributeurs détenteurs d'actions « M »

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :
- Risque de marché des actions de pays de la zone euro respectant les critères de développement durable

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans

L'action nommée WC (EUR) s'adresse aux :
Entreprises et aux Investisseurs Institutionnels

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :
- Risque de marché des actions de pays de la zone euro respectant les critères de développement durable

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans

L'action nommée RC (USD) s'adresse à :

Tout souscripteur

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :
- Risque de marché des actions de pays de la zone euro respectant les critères de développement durable

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans

L'action nommée RC (H2-USD) s'adresse à :
Tout souscripteur

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :
- Risque de marché des actions de pays de la zone euro respectant les critères de développement durable

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans

L'action nommée RD (EUR) s'adresse à :
Tout souscripteur

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :
- Risque de marché des actions de pays de la zone euro respectant les critères de développement durable

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans

ALLIANZ VALEURS DURABLES s'adresse aux investisseurs qui suivent un objectif de constitution de capital/de valorisation du capital et qui souhaitent s'exposer de façon plus marquée aux variations des cours, et pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport à court terme. ALLIANZ VALEURS DURABLES s'adresse à des investisseurs qui possèdent des connaissances de base et / ou un peu d'expérience en matière de produits financiers. L'investisseur potentiel pourrait subir des pertes financières et ne vise pas la protection de son capital. Concernant l'évaluation des risques, le fonds est classé dans une certaine catégorie de risques sur une échelle allant de 1 (prudence ; rendements escomptés très faibles à faibles) à 7 (grande tolérance au risque ; rendements escomptés les plus élevés) qui est publiée sur le site Internet https://regulatory.allianzgi.com et qui sera indiquée dans le Document d'information clé pour l'investisseur publié au titre de la Catégorie de Parts / Actions concernée (en fonction de la structure FCP/SICAV).

Pour les particuliers, le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse/patrimoine personnel, de vos besoins actuels et futurs mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

La souscription des Actions de la SICAV est permise uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « U.S. Person » telle que cette expression est définie dans la règlementation financière fédérale américaine.

Les Actions n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les Actions ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange

Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des Actions était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable du conseil d'administration de la SICAV.
La SICAV n'est pas, et ne sera pas, enregistré(e) en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession des Actions aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable du conseil d'administration de la SICAV .Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».
Le conseil d'administration de la SICAV a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de Actions par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Actions détenues, ou (ii) au transfert des Actions à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis du conseil d'administration de la SICAV , faire subir un dommage à la SICAV qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

Régime fiscal

L'OPC pourra être éligible en tant qu'unité de compte dans un contrat d'assurance-vie. L'OPC est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

L'OPC n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés cependant les plus ou moins-values seront imposables entre les mains de ses porteurs.

Néanmoins, le passage d'une catégorie d'actions à une autre est considérée, par l'administration fiscale, comme une cession suivie d'une souscription et est donc soumise au régime fiscal des plus-values de valeurs mobilières.

Le régime fiscal applicable à ces plus ou moins-values latentes ou réalisées dépendra des dispositions fiscales applicables à la situation financière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC ; si celui-ci n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel.
Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative ainsi que d'autres informations relatives à l'OPC sont disponibles auprès d'Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main - Allemagne ou à Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens, 75002 Paris ou sur le site internet www.allianzgi.fr.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 2 juillet 1991.*
- *Date de création de la sicav : 15 octobre 1991.*

Rapport d'activité

Alors que l'année 2021 avait été marquée par la reprise économique (faisant suite à la vague de Covid) et des politiques fiscales et monétaires accommodantes, l'année 2022 s'est illustrée par cinq éléments : le début de normalisation de la situation sanitaire dans les pays occidentaux, le conflit entre la Russie et l'Ukraine, une vague inflationniste inédite, des politiques monétaires beaucoup plus restrictives et in fine des scenarii de croissance revus en baisse.

Sur le front sanitaire, l'année 2022 a démarré avec une vague de contaminations portée par le variant Omicron, beaucoup plus contagieux mais moins dangereux que ses prédécesseurs. Le virus Covid-19 aura en 2022 causé la mort de trois fois moins de victimes dans le monde qu'en 2021 et les restrictions ont été levées pour la plupart à partir de l'été, permettant un rebond des activités de services. Seul la Chine a maintenu sa politique « zéro-Covid » avec pour conséquences une succession de confinements régionaux et une croissance faible.

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine a officiellement débuté le 24 février avec l'entrée des troupes russes chez son voisin. Très vite des sanctions ont été adoptées par l'Europe et les Etats-Unis à l'encontre de la Russie, aboutissant en réponse à une attrition progressive des ventes d'hydrocarbures et notamment de gaz de la Russie à l'Europe, pourtant dépendante à hauteur de 40 % de son fournisseur russe. En conséquence les prix du gaz (qui avaient déjà progressé au deuxième semestre 2021), ont explosé passant d'environ 50 € à plus de 275 € au plus fort de l'été (lors de la constitution des stocks pour l'hiver). Alors que certains prévoyaient une reddition rapide de l'Ukraine, le conflit s'est progressivement enlisé sous l'effet d'une résistance farouche et d'un soutien important en armement apporté à l'Ukraine par les pays occidentaux. A l'avancée initiale rapide des troupes russes aboutissant à l'annexion de plusieurs régions, a succédé une contre-offensive ukrainienne à l'automne.

Le contexte inflationniste préexistait au conflit Ukrainien : sous l'effet de la réouverture des économies occidentales après la crise sanitaire et alors que la Chine poursuivait sa politique zéro Covid, de fortes tensions se sont fait sentir dans les chaînes d'approvisionnement depuis le deuxième trimestre 2021, avec pour corollaire des prix à la production qui sont passés aux Etats-Unis de +2 % fin 2020 à +10 % en mars 2022. En Europe, sous l'effet de la hausse des prix du gaz et de l'électricité dans le sillage du conflit ukrainien, la hausse des prix à la production a même dépassé +40 % dans le courant de l'été. La pénurie de main d'œuvre et le dynamisme du marché du travail ont provoqué un début de boucle prix-salaire aux Etats-Unis où l'inflation a atteint un pic à 9.1 % en juin. En zone euro, un pic de 10.6 % a été touché en octobre, avant de refluer légèrement.

Face à cette flambée inflationniste inédite, les banques centrales qui avaient sous-estimé l'ampleur et la durée du phénomène, ont fini par adopter une attitude beaucoup moins favorable. La première hausse de taux de la Réserve Fédérale américaine en mars (+25 bp) a été suivie à chaque réunion suivante de hausses de 50 puis 75 points de base, avant de revenir à 50 points de base de hausse en décembre. Au total, le taux moyen de refinancement de la FED sera passé de 0.25 % à 4.50 % en 2022. La Banque centrale Européenne a débuté son resserrement plus tard (juillet 2022) et de façon moins agressive, les portant de 0 % à 2.5 %. Cette politique sur les taux, couplée à un rationnement de l'apport de liquidités (Quantitative tightening) s'est traduite par une réduction de la masse monétaire en circulation et une progression des taux longs des deux côtés de l'Atlantique (le taux US 10 ans atteint désormais de 3.9% contre 1.5% en fin d'année dernière avec une pointe à 4.2% fin octobre, le Bund allemand à 10 ans est passé de 0.18 % fin 2021 à 2.36 % fin 2022). Cette hausse des taux a eudes effets importants sur les principales classes d'actifs : le marché obligataire a subi sa pire correction depuis deux décennies, les spread de crédit se sont tendus (Itraxx Crossover passé de 242 à 475 bp). L'année a aussi été marquée par une forte baisse des actifs sensibles à l'attrition de liquidité (le Bitcoin est passé d'environ 47 000 à 17 000 USD en 2022), une chute des introductions en bourse et un effondrement des valeurs technologiques non rentables.

La conjonction d'un contexte géopolitique tendu, du choc inflationniste, de politiques monétaires restrictives et d'une économie chinoise tournant encore au ralenti sous l'effet d'une politique zéro Covid, ont provoqué tout au long de l'année des révisions en baisse des prévisions de croissance. La confiance des consommateurs est tombée à un niveau historiquement faible. Sous l'effet

des hausses de taux, un ralentissement très net dans le secteur immobilier s'est fait sentir. La production industrielle s'est relativement bien tenue, mais aidée aussi par la reconstitution des stocks post-Covid, maintenant bien avancée. Un certain nombre d'indicateurs avancés d'activité (Fret, matières premières) ont été clairement orientés à la baisse à partir de l'été 2022.

Les résultats des entreprises ont surpris par leur robustesse. La dégradation des indicateurs avancés PMI ne s'est pas traduite par une contraction des résultats, au contraire. Les attentes du consensus ont été revues en hausse tout au long de l'année pour faire de 2022 une année record en termes de résultats (+22 % en moyenne pour l'Euro Stoxx) et de marge. Les secteurs liés à l'énergie ont bien sûr profité de l'envolée des prix du gaz, mais ils n'étaient pas seuls. Les entreprises ont en effet répercuté rapidement et par anticipation les hausses de prix des intrants dans leur prix de vente, hausse passée sans trop de difficulté dans un contexte encore marqué par une forme de pénurie post Covid, ainsi que par des plans de soutien budgétaire successifs (Covid et crise ukrainienne) qui ont permis aux ménages de se constituer une épargne abondante. De plus, l'appréciation du dollar (+6 % face à l'Euro) a aussi sensiblement aidé les entreprises exportatrices.

La hiérarchie des performances sectorielles a été le reflet de cet environnement marqué par la crise énergétique, les hausses de taux d'intérêt, le choc inflationniste pesant sur le moral des consommateurs et les révisions en baisse des prévisions de croissance. Le marché action européen affiche finalement une baisse relativement contenue sur l'année de 10 %, avec une dispersion entre les secteurs bien plus marquée encore qu'en 2021. Généralement, le segment « value » et les grandes capitalisations ont surperformé le segment « croissance » et les moyennes et petites capitalisations.

Les principales surperformances sectorielles proviennent des secteurs liés aux matières premières (Energie +30%) portés par la crise énergétique et les ressources de base (+11%) bénéficiant de la hausse de l'inflation, ainsi que les secteurs positivement impactés pas la hausse des taux (Assurance +6%, Banques +2.5%), ces dernières profitant en outre du renforcement de leur bilan mené au cours des dernières années sans subir pour le moment de dégradation de la qualité de crédit. Tous ces secteurs affichent des rendements des dividendes supérieurs à 5%.

Les autres secteurs terminent en baisse. Quelques segments défensifs (Télécoms, Services aux collectivités, Media) se sont néanmoins mieux tenus avec des performances de -6/-7 % que les segments cycliques (Automobile, Industrie, Construction). Les valeurs sensibles à la Chine, aux taux d'intérêt, au e-commerce et fragiles d'un point de vue bilanciel sont en souffrance. Les plus fortes sous-performances proviennent des secteurs impactés négativement par des taux d'intérêt plus élevés à l'instar de l'Immobilier (-38%) et de la Technologie (-27%) sous l'effet du dégonflement des multiples de valorisation et d'un retournement de cycle dans les semi-conducteurs. Le secteur de la Distribution (-23%) est pour sa part particulièrement affecté par morosité de la consommation. Au total, 2022 n'a pas été une année favorable aux performances de la gestion ISR, les valeurs liées à la Défense et à l'Energie affichant les meilleures performances tout au long de l'année.

Allianz Valeurs Durables a enregistré une performance de -13.45 % nets de frais pour la part IC (valeur liquidative de 296.14 € au 30 décembre 2022), de -13.41% pour la part ID (valeur liquidative de 192.39 € au 30 décembre 2022), de -14.63% nets de frais pour la part RC (valeur liquidative = 796.37 €), de -13.97% nets de frais (valeur liquidative = 118.85 €) pour la part MC, de -13.31 nets de frais (valeur liquidative = 1194.27 €) pour la part WC, et de -13.46% nets de frais pour la part RD (valeur liquidative = 86.53 €) contre un indice de référence MSCI EMU en baisse de 12.47% en euros sur l'année 2022.
Les performances des parts RC USD et RC H2-USD s'établissent respectivement à -19.61% et -15.08% nets de frais pour des valeurs liquidatives respectives de 111.39 $ et 118.95 $ au 30 décembre 2022.
Le fonds a subi des rachats nets de près de 120 millions € sur la période et l'encours à fin décembre 2022 s'établit à 694,3 millions d'euros.

Le fonds a sous-performé son indice en 2022 en raison d'une allocation sectorielle défavorable, sa sélection de titres ayant contribué positivement à la performance relative sur l'année.

La performance relative du fonds a été pénalisée par les contributions négatives suivantes :
- La sous-pondération de l'Energie et la surpondération de la Technologie,
- Le choix de titres au sein du secteur des Matériaux de base en raison de la contreperformance des paris DSM, Arkema et Symrise,
- La sélection de titres au sein de l'Energie essentiellement due à l'absence coûteuse d'exposition au titre TotalEnergies en hausse de 41% sur l'année,
- Le choix de titres au sein de l'industrie avec la sous-performance des paris Alstom, Saint Gobain et Schneider Electric et l'absence en portefeuille des titres liés à la défense Airbus, Safran et Thales non éligibles au regard de la politique ISR d'AGI,
- La sélection de titres au sein des Financières à cause de la contre-performance de Société Générale, affectée par son exposition à la Russie, à celle des paris Generali et KBC et à l'absence d'exposition aux banques espagnoles plus résilientes Caixabank et BBVA,
- Quelques paris dans la technologie (Dassault Systèmes, Cap Gemini, Worldline), la Santé (UCB), les Utilities (Veolia) et la Consommation courante (Danone).

La performance du portefeuille a cependant bénéficié de :
- La surpondération des Financières et l'absence d'exposition à l'Immobilier côté,
- Le choix de titres au sein des valeurs des services de communication grâce aux convictions en Deutsche Telekom et Publicis et à l'absence d'exposition à Cellnex Telecom,
- La sélection en valeurs technologiques avec la forte performance enregistrée par le pari Edenred (+28% sur 2022) et l'absence d'Adyen en portefeuille et la sous-exposition à ASML,
- La sélection de titres au sein de la Consommation discrétionnaire grâce à la position en LVMH et l'absence d'exposition aux titres Delivery Hero et Kering,
- Le choix effectué au sein du secteur de la Santé avec les paris Sanofi et EssilorLuxottica et la vente de la position en Philips,
- La sélection de valeurs Utilities en raison de la bonne performance d'Iberdrola et d'Acciona Energias et de l'absence d'exposition à la contreperformance du titre Enel vendu en 2021,
- Les paris particuliers en Repsol dans l'Energie, Munich Ré, BNP Paribas, ING, Intesa San Paolo et Axa au sein des Financières, et en Vinci dans l'Industrie, ainsi que l'absence d'exposition aux titres Vonovia, Deutsche Post, L'Oréal, Téléperformance, HelloFresh et Kingspan.

Dans ce contexte de ralentissement du cycle économique et de changement de régime monétaire, nous avons adopté en 2022 une approche « barbell » avec un portefeuille équilibré entre les styles et les secteurs, pour se protéger d'une croissance appelée à décélérer en recherchant des profils résilients et des thématiques structurelles d'investissement.
- Nous avons ainsi privilégié les valeurs exposées à l'investissement privé ou public (verts, numériques et infrastructures), plutôt que les valeurs exposées aux dépenses de consommation. Au sein de la consommation, nous avons ainsi réduit notre exposition à la consommation discrétionnaire (vente de Michelin et d'Adidas) en faveur de noms plus défensifs dans le secteur de la consommation de base (achat de Danone).
- Nous nous sommes concentrés sur des noms de qualité, quel que soit le secteur, qui ont un pouvoir de fixation des prix et des bilans sains. Par exemple, au sein du secteur des matériaux, nous préférons les valeurs de qualité comme DSM ou Symrise et les sociétés résistantes face à l'inflation grâce à leur intégration amont comme Stora Enso ou à leurs contrats à long terme comme Air Liquide. Nous avons ainsi opéré des arbitrages au profit de valeurs plus défensives au sein de l'industrie (renforcement en Schneider Electric et Vinci / vente de Signify) et des matériaux (renforcement en DSM / vente d'Arkema)
- Nous avons renforcé notre exposition aux financières (achat de Société Générale et d'Allianz), construite fin 2020 en guise de couverture contre la hausse des rendements obligataires, toujours en privilégiant les groupes aux situations en capital solides tels que ING ou KBC, et en sortant du secteur de l'immobilier coté (vente d'URW).

Alors que la croissance devrait rester rare à plus longue échéance post effet de rattrapage avec l'accroissement de la dette et le frein mis à la globalisation économique, nous sommes restés concentrés sur des thèmes de croissance séculaire accélérés par la pandémie :

- La révolution digitale s'est accélérée et transforme tous les secteurs économiques (commerce, transport, industrie ...) => Nous restons exposés au thème de la digitalisation que nous avons renforcé via ASML, STM, Dassault Systèmes, Edenred, SAP et Cap Gemini
- La santé est revenue au cœur des enjeux sociétaux et des politiques publiques => Nous restons exposés au thème via le secteur santé (renforcement en Merck) et les acteurs engagés pour la sécurité alimentaire et la nutrition (renforcement en DSM et Symrise)
- La transition énergétique est confortée par les plans de relance adoptés en Europe et aux Etats-Unis : Nous avons renforcé l'exposition du portefeuille aux acteurs bénéficiant du Green Deal (Schneider Electric, Saint Gobain, Arcadis, Air Liquide, Vinci, Siemens, Veolia) et conservons notre exposition aux acteurs des énergies renouvelables avec un renforcement en EDP Renovaveis et Iberdrola
- Le contrat social s'impose davantage aux entreprises avec la régulation croissante des chaines d'approvisionnement et le développement de l'économie circulaire : Nous veillons à valoriser les modèles économiques plus respectueux de l'ensemble des parties prenantes, notamment au sein de leur chaine d'approvisionnement (EssilorLuxottica, LVMH) et les acteurs présentant une stratégie avancée en matière d'économie circulaire (Stora Enso, Veolia).

Sur 2022, nos principaux achats ont porté sur Allianz, Société Générale et Danone. Ils ont été en partie financés par la vente des positions détenues en Adidas, Michelin, Arkema, Philips, Generali, Unibail Rodamco Westfield, Acciona Energias, Signify, Infineon, Worldline, Renault et Alstom.

La performance du fonds ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instrument financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés : Néant
b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés : Néant
c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie : Néant

Exercice des droits de vote

Allianz Global Investors GmbH (pour le compte du fonds ou de la SICAV) exerce les droits de vote afférents aux titres des principales sociétés européennes détenus par le FIA dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, conformément à l'article L 533-22 du Code monétaire et financier.
Il peut recevoir à cet effet l'assistance d'Allianz Global Investors GmbH qui utilise le consultant spécialisé ISS pour l'analyse et l'exercice des votes aux assemblées générales des sociétés. La politique de vote dédiée d'Allianz Global Investors est formulée chaque année par le Comité de gouvernement d'entreprise d'Allianz Global Investors et son équipe d'analystes ESG. Elle permet à ISS d'examiner les textes des résolutions et de déterminer la position de la société de gestion. Ces recommandations de vote sont ensuite revues par les équipes ESG d'Allianz Global Investors GmbH avant que le vote ne soit effectivement exécuté.
Le document Principe de droits de vote ainsi que le Rapport d'exercice des droits de vote, rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'AMF, être consultés soit sur le site internet ht*tps://fr.allianzgi.com* soit à son siège social, au 3 boulevard des Italiens, dans le 2e arrondissement de Paris.

Clé répartition de la commission de mouvement

Pour chaque transaction effectuée sur les actions, obligations, TCN et OPC une commission forfaitaire, établie en fonction du type d'opération, est prélevée par le dépositaire. Elle couvre, le cas échéant, les frais de courtage des intermédiaires.

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties

Afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour ses clients, Allianz Global Investors GmbH se conforme à la réglementation applicable en matière de sélection des intermédiaires (obligation de meilleure sélection) et d'exécution des ordres (obligation de meilleure exécution).
Allianz Global Investors GmbH applique une politique de sélection des intermédiaires, qui définit les critères retenus lors du choix des intermédiaires. Cette politique est disponible sur le site internet d'Allianz Global Investors GmbH ht*tps://fr.allianzgi.com* ou peut être fournie sur simple demande adressée à son siège social, au 3 boulevard des Italiens, dans le 2e arrondissement de Paris. Allianz Global Investors GmbH sélectionne les intermédiaires qui sont susceptibles d'offrir les meilleurs résultats dans l'exécution des transactions, en fonction du prix et des coûts d'exécution de la transaction; la rapidité de la transaction; la probabilité de l'exécution et du règlement ; la taille et la nature de l'ordre ou tout autre critère pertinent. Le Comité de Sélection des Intermédiaires évalue la performance de chaque intermédiaire à une fréquence semestrielle et adapte la liste des intermédiaires sélectionnés en conséquence.

Commission partagée

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et dans le cadre des transactions sur actions effectuées au cours de l'exercice, Allianz Global Investors GmbH a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres notamment au travers de travaux d'analyse financière.
Allianz Global Investors GmbH a conclu des accords conformes à cette réglementation avec différents intermédiaires.
Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet ht*tps://fr.allianzgi.com*.

Actifs éligibles au Plan d'épargne en actions (PEA)

Afin de permettre aux porteurs de bénéficier des avantages fiscaux du PEA, l'actif de l'OPC est composé en permanence àhauteur de 75% minimum d'actions de la zone Euro. La proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au Plan d'épargne en actions au 30.12.2022 est de 98,51 %.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Un tableau précisant les instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve au point « Autres Informations » dans l'annexe des comptes annuels de l'OPC.

Rémunération

Chez Allianz Global Investors, nous estimons que des salaires compétitifs, un engagement fort envers les employés et des possibilités de carrières à la fois stimulantes et gratifiantes sont essentiels pour attirer, motiver et fidéliser les collaborateurs les plus talentueux qui s'intéressent au succès à long terme de nos clients et de notre société. Nous nous attachons à les récompenser afin de réaliser notre ambition de devenir un partenaire d'investissement de confiance pour nos clients. Nous reconnaissons l'importance d'une rémunération attractive, qu'il s'agisse du salaire ou d'autres avantages, et récompensons nos employés sur la base de directives claires régulièrement revues en fonction des pratiques du marché et des réglementations locales.

La rémunération financière est principalement composée du salaire de base, qui tient généralement compte des compétences, des responsabilités et de l'expérience propres à chaque fonction, ainsi que d'une rémunération variable annuelle. Cette dernière comprend en général une prime en espèces versée au terme de l'année d'évaluation du collaborateur, ainsi qu'une composante différée pour tous les membres du personnel dont la rémunération variable dépasse un certain seuil. La rémunération est réellement variable, dans le sens où le montant de la rémunération peut être supérieur ou inférieur au montant versé l'année précédente selon les performances réalisées par le collaborateur, l'équipe et la société.

Le niveau de la rémunération versée dépend d'indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs. Les indicateurs quantitatifs sont alignés sur des objectifs mesurables, tandis que les indicateurs qualitatifs prennent en compte les actions reflétant nos valeurs fondamentales, à savoir l'excellence, la passion, l'intégrité et le respect. Font partie de ces critères qualitatifs pour tous les employés une évaluation à 360 degrés.

Pour les professionnels de l'investissement, dont les décisions sont clés dans l'obtention de résultats concrets pour nos clients, les indicateurs quantitatifs tiennent compte du rendement des investissements sur le long terme. Pour les gestionnaires de portefeuille en particulier, l'élément quantitatif intègre l'indice de référence des portefeuilles clients qu'ils gèrent ou l'objectif déclaré des clients en matière de rendement des investissements mesuré sur des périodes d'un an et de trois ans.

Pour les professionnels en contact avec les clients, les objectifs comprennent la satisfaction des clients, mesurée de manière indépendante.

Un autre moyen d'associer les performances individuelles à la création de valeur à long terme pour nos clients et nos actionnaires consiste à différer pendant une période de trois ans une part importante de la rémunération variable annuelle des employés remplissant les conditions requises. Les taux de report augmentent en fonction du montant de la rémunération variable. La moitié du report est liée aux performances de la société et l'autre moitié est investie dans les fonds que nous gérons. En ce qui concerne les professionnels de l'investissement, ils devraient investir dans des fonds qu'ils gèrent et soutiennent, en continuant à aligner leurs intérêts sur ceux de nos clients.

Informations relatives à la rémunération des collaborateurs

Le tableau suivant montre le montant total des rémunérations effectivement versées au cours de l'exercice écoulé aux collaborateurs d'Allianz Global Investors GmbH, subdivisé en parts fixes et variables et réparti en fonction des dirigeants, preneurs de risques, employés exerçant des fonctions de contrôle et collaborateurs qui perçoivent une rémunération totale en vertu de laquelle ils se trouvent au même niveau de rémunération que les dirigeants et preneurs de risques.

Eléments chiffrés de la rémunération sur l'exercice 2022

Toutes les valeurs sont exprimées en EUR
Rémunération effectivement versée (cash-flow 2022)

Nombre de collaborateurs 1 710

		dont Risk Taker	dont Directeurs	dont autre Risk Taker	dont investis d'une fonction de contrôle	dont dotés de revenus identiques
Rémunération fixe	174 302 493	7 269 792	985 960	2 207 677	390 480	3 685 675
Rémunération variable	121 033 472	16 763 831	1 483 410	4 459 440	377 612	10 443 368
Rémunération globale	295 335 965	24 033 623	2 469 370	6 667 117	768 092	14 129 043

Les informations relatives à la rémunération des collaborateurs ne comprennent aucune rémunération versée par des gestionnaires externes à leurs collaborateurs. La société de gestion de capitaux ne verse aucune rémunération directe à partir du fonds aux collaborateurs des sociétés d'externalisation.

Fixation de la rémunération

AllianzGI est soumise aux prescriptions du droit de la surveillance qui s'appliquent aux sociétés de gestion de capitaux en ce qui concerne la structure du système de rémunération. La direction générale de la société est régulièrement compétente pour fixer la rémunération des collaborateurs. La rémunération de la direction générale elle-même est fixée par l'associé.
La société a instauré un Comité de rémunération qui assume les tâches prescrites par la loi. Ce Comité de rémunération se compose de deux membres du Conseil de surveillance de la société, qui sont nommés par le Conseil de surveillance et un de ces membres doit être un représentant du personnel.
Le département du personnel a élaboré la politique de rémunération de la société en étroite collaboration avec le département de gestion du risque et celui des affaires juridiques et de la conformité ainsi qu'avec des conseillers externes et en impliquant la direction générale, conformément aux exigences de la Directive sur les OPCVM et de la Directive AIFM. Cette politique de rémunération vaut à la fois pour la société ayant son siège en Allemagne et ses succursales.

Structure de rémunération

Les principales composantes de la rémunération monétaire sont le salaire de base, qui reflète généralement les attributions, les responsabilités et l'expérience requises pour une fonction donnée, et une part variable annuelle.
Le montant de la rémunération variable à payer à l'échelle de la société dépend de la performance de l'entreprise et de la situation de risque de l'entreprise et fluctue donc d'une année sur l'autre. Dans ce cadre, l'attribution de montants spécifiques à certains collaborateurs dépend de leur performance et de celle de leur département pendant la période considérée.
La rémunération variable comprend le versement d'une prime annuelle en numéraire après la clôture de l'exercice. Une partie significative de la rémunération variable annuelle des employés pour lesquels cette dernière dépasse une certaine valeur est différée de trois ans.
La part différée augmente parallèlement au montant de la part variable. La moitié du montant différé est liée à la performance de l'entreprise, l'autre moitié est investie dans des fonds gérés par AllianzGI. Les montants finalement versés dépendent du succès de l'activité de l'entreprise ou de la performance des parts de certains fonds d'investissement sur une période de plusieurs années.

En outre, les éléments de rémunération différés peuvent expirer conformément aux conditions du plan.

Évaluation de la performance

Le niveau de rémunération à payer aux collaborateurs est lié à des indicateurs de performance tant quantitatifs que qualitatifs. Pour les gestionnaires de fonds dont les décisions ont un effet significatif sur la réalisation des objectifs d'investissement de nos clients, les indicateurs quantitatifs cherchent à mesurer la durabilité de la performance d'investissement. Notamment dans le cas des gestionnaires de portefeuille, l'élément quantitatif se fonde sur l'indice de référence du portefeuille du client ou le rendement escompté spécifié par le client, mesuré sur une période d'un an et de trois ans.
La satisfaction client, mesurée de manière indépendante, fait également partie des objectifs des collaborateurs en contact direct avec les clients.
La rémunération des collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle n'est pas directement liée au succès de l'activité des différents départements sur lesquels les fonctions de contrôle s'exercent.

Preneurs de risques

Les groupes de collaborateurs suivants ont été qualifiés de preneurs de risques : les membres de la direction, preneurs de risques et collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle (qui ont été identifiés sur la base des diagrammes d'organisation et profils de poste actuels et ont été évalués sur la base d'une estimation de leur influence sur le profil de risque) ainsi que tous les collaborateurs qui perçoivent une rémunération totale en vertu de laquelle ils se situent au même niveau de rémunération que les membres de la direction et les preneurs de risques, et dont l'activité a un effet significatif sur les profils de risque de la société et des fonds d'investissement que celle-ci gère.

Prévention des risques

AllianzGI dispose d'un reporting exhaustif des risques, qui tient compte tant des risques actuels que des risques futurs dans le cadre de notre activité. Les risques qui dépassent l'appétit pour le risque de l'organisation sont présentés à notre Comité global de rémunération, qui décide le cas échéant d'une adaptation du pool de rémunération global.
Les rémunérations variables individuelles peuvent également être réduites ou complètement annulées en cas de violations de nos directives de conformité ou si des risques trop élevés sont pris pour l'entreprise.

Vérification annuelle et modifications essentielles du système de rémunération

Le Comité de rémunération n'a pas constaté d'irrégularités à l'occasion de sa vérification annuelle du système de rémunération, y compris la vérification des structures de rémunération existantes et la mise en œuvre et le respect des exigences réglementaires. Cette vérification centrale et indépendante a permis en outre de constater que la politique de rémunération a été mise en œuvre selon les prescriptions de rémunération fixées par le Conseil de surveillance. Il n'y a eu en outre aucune modification essentielle de la politique de rémunération au cours de l'exercice écoulé.

Calcul de l'engagement de l'OPC sur les instruments financiers à terme

La méthode de calcul du risque global est celle de la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le règlement général de l'AMF.

Part éligible à l'abattement des 40

En application des dispositions prévues par l'annexe 3 du Code général des impôts, Article 41 sexdecies H, les OPC ventilent leurs distributions ou répartitions en distinguant la part éligible à l'abattement de 40 % :

Port D1
Distribution unitaire par part : 4,23
- dont part éligible à l'abattement de 40% : 0,00
- dont part non éligible à l'abattement de 40% : 4,23

Port RD
Distribution unitaire par part : 1,03
- dont part éligible à l'abattement de 40% : 0,00
- dont part non éligible à l'abattement de 40% : 1,03

SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Rapport du commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

ALLIANZ VALEURS DURABLES
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH, succursale Francaise
3, boulevard des italiens
Case courrier P220 CS70264
75118 PARIS Cedex

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable ALLIANZ VALEURS DURABLES relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2023.04.14 11:13:01 +0200

Bilan actif

	30.12.2022	31.12.2021
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	695 058 587,51	787 902 321,70
Actions et valeurs assimilées	694 652 750,00	786 542 450,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	694 652 750,00	786 542 450,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	405 837,51	1 359 871,70
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	405 837,51	1 359 871,70
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	192 972,81	248 657,17
Opérations de change à terme de devises	11 406,06	12 078,66
Autres	181 566,75	236 578,51
Comptes financiers	16 230,47	16 702,15
Liquidités	16 230,47	16 702,15
Total de l'actif	695 267 790,79	788 167 681,02

Bilan passif

	30.12.2022	31.12.2021
Capitaux propres		
Capital	676 703 735,67	715 888 419,37
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	18 508 110,52	13 136 285,45
Report à nouveau (a)	3 386,54	64,10
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-12 321 247,79	49 754 561,11
Résultat de l'exercice (a, b)	11 434 404,02	8 548 966,29
Total des capitaux propres	**694 328 388,96**	787 328 296,32
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**939 401,83**	839 384,70
Opérations de change à terme de devises	12 107,58	11 868,07
Autres	927 294,25	827 516,63
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**695 267 790,79**	788 167 681,02

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-bilan

	30.12.2022	31.12.2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés règlementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés règlementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	-	-
Autres opérations		
Total Autres opérations	-	-
Total Opérations de couverture	-	-
Autres opérations		
Engagements sur marchés règlementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés règlementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	-	-
Autres opérations		
Total Autres opérations	-	-
Total Autres opérations	-	-

Compte de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	23 037 254,63	15 945 880,70
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (I)	**23 037 254,63**	15 945 880,70
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	3 109,92	3 912,65
Autres charges financières	-	-
TOTAL (II)	**3 109,92**	3 912,65
Résultat sur opérations financières (I - II)	**23 034 144,71**	15 941 968,05
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	9 642 398,59	8 398 767,01
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**13 391 746,12**	7 543 201,04
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 957 342,10	1 005 765,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**11 434 404,02**	8 548 966,29

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

REGLES D'EVALUATION DE L'ACTIF

Méthodes d'évaluation

Le calcul de la valeur liquidative est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous.

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

Titres de capital (Actions et valeurs assimilées)

Les titres qui ont été admis à la négociation sur une Bourse de valeurs ou inclus sur un autre marché organisé sont évalués au dernier cours de négociation disponible.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évalués sur la base du dernier cours de négociation disponible ou à partir de prix fournis quotidiennement par des contributeurs actifs sur ce marché (par ex. cotations de courtiers).

En l'absence de transactions significatives, une technique d'évaluation appropriée sera appliquée. Elle tiendra compte du taux d'intérêt sans risque dans la devise correspondante et d'une marge représentant les risques liés au titre concerné (par ex. risque de défaillance de l'émetteur) à l'aide d'une approche basée sur des titres identiques ou similaires.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois ou d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. En application du principe de prudence, ces évaluations sont corrigées du risque émetteur.

Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC ou de fonds d'investissement négociés sur un marché réglementé sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour ou du dernier cours de négociation disponible.

Instruments financiers à terme et dérivés

Les contrats à terme fermes sont valorisés au cours de compensation du jour.
Les contrats à terme conditionnels sont évalués au cours moyen du jour.
Les contrats d'échange de taux d'intérêt, les options et les dérivés de crédit négociés par le biais d'une Chambre de compensation à contrepartie centrale sont évalués à l'aide de prix fournis par la chambre de compensation.

Instruments financiers et dérivés dont le cours n'a pas été constaté

Les Instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté ou qui n'ont pas fait l'objet de cotation le jour d'établissement de la valeur liquidative sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Instruments financiers et instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé

Titres de capital (Actions et valeurs assimilées)

Les titres cotés qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeurs ou les titres non cotés du secteur privé sont évalués à l'aide d'une ou de plusieurs techniques d'évaluation appropriées conformément aux International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines (IPEV).

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations et valeurs assimilées qui ne sont ni négociées sur un marché réglementé français ou étranger ni inclus sur un autre marché organisé, et pour lesquels aucune autre information sur les prix n'est disponible, sont évalués à l'aide d'une technique d'évaluation de la juste valeur appropriée, en tenant compte de tous les facteurs de risque pertinents de l'émetteur et des autres conditions du marché concerné.

Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme et dérivés

Tous les contrats dérivés sont garantis en vertu d'accords de garantie avec un appel de marge quotidien.

Contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises

Ces contrats d'échange sont évalués au cours moyen à l'aide d'un modèle d'évaluation approprié tenant compte de la courbe de taux d'intérêt et de devises applicable dans l'hypothèse d'une actualisation traduisant le taux d'intérêt au jour le jour (« OIS discounting »).

Contrats d'échange financiers adossés

L'instrument financier et le contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises associé, composant un échange financier adossé, font l'objet d'une évaluation globale.

Contrats d'échange de dividendes ou de performance

Ces contrats d'échange sont évalués au cours moyen à l'aide d'une technique d'évaluation appropriée conformément aux techniques d'évaluation standard dans l'hypothèse d'une actualisation traduisant le taux d'intérêt au jour le jour (« OIS discounting »).

Opérations à terme de devises

Les créances pour les achats à terme de devises et les dettes pour les ventes à terme de devises sont évaluées au cours du terme du jour de l'évaluation basé sur le taux de référence à 16h00 (heure de Londres) fournit par WM/Reuters.

Dérivés de crédit

Ces dérivés sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation approprié tenant compte de la courbe des CDS applicable et dans l'hypothèse d'une actualisation traduisant le taux d'intérêt au jour le jour (« OIS discounting »).

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Prêts de titres

Les créances représentatives des titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Emprunts de titres

Les titres empruntés, ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés, sont évalués à la valeur de marché des titres concernés, majorée, en ce qui concerne la dette, de la rémunération de l'emprunt calculée prorata temporis.

Prises en pension livrée

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à recevoir calculée prorata temporis.
Les prises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à payer calculée prorata temporis.
Pour les mises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

Dépôts et Emprunts

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat.

Emprunts d'espèces

Les emprunts d'espèces sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat.

Actifs et passifs en devises

La devise de référence de la comptabilité est l'EURO.

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence comptable sont évalués au cours de change égal au taux de référence du jour à 16h00 (heure de Londres) fournit par WM/Reuters.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

METHODES DE COMPTABILISATION

Mode de comptabilisation des produits de dépôts et instruments financiers à revenu fixe : Enregistrement au compte de résultat au fur et à mesure que ceux-ci sont acquis.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisitions et de cessions des instruments financiers : les opérations en portefeuille sont comptabilisées au prix d'acquisition ou de cession frais exclus.

Frais de fonctionnement et de gestion

A l'exception des frais d'intermédiations, les frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC :
- les frais de gestion financière propres à la société de gestion,
- les frais administratifs externes à la société de gestion,
- les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion).

A ces frais, peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé son objectif de performance,
- des commissions de mouvement,
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au DICI (le cas échéant) ou au rapport annuel.

Actions IC

Frais facturés à l'OPC :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,90 % TTC taux maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs*
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque Transaction	300 euros TTC maximum Voir barème ci-dessous
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*OPC investissant à moins de 20 % dans d'autres OPC

Actions ID

Frais facturés à l'OPC :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,90 % TTC taux maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs*
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque Transaction	300 euros TTC maximum Voir barème ci-dessous
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*OPC investissant à moins de 20 % dans d'autres OPC

Actions MC

Frais facturés à l'OPC :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,80 % TTC taux maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs*
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque Transaction	300 euros TTC maximum Voir barème ci-dessous
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*OPC investissant à moins de 20 % dans d'autres OPC

Actions RC

Frais facturés à l'OPC :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,7940 % TTC taux maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs*
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque Transaction	300 euros TTC maximum Voir barème ci-dessous
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*OPC investissant à moins de 20 % dans d'autres OPC

Actions RD

Frais facturés à l'OPC :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,7940 % TTC taux maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs*
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque Transaction	300 euros TTC maximum Voir barème ci-dessous
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Actions WC

Frais facturés à l'OPC :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,58 % TTC taux maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs*
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque Transaction	300 euros TTC maximum Voir barème ci-dessous
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*OPC investissant à moins de 20 % dans d'autres OPC

Actions RC

Frais facturés à l'OPC :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,7940 % TTC taux maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs*
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque Transaction	300 euros TTC maximum Voir barème ci-dessous
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*L'OPC investit à moins de 20 % dans d'autres OPC

Actions RC (H2-USD)

Frais facturés à l'OPC :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,7940 % TTC taux maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs*
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque Transaction	300 euros TTC maximum Voir barème ci-dessous
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*L'OPC investit à moins de 20 % dans d'autres OPC

Méthode de calcul des rétrocessions de frais de gestion

Néant

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changement intervenu :
Néant

Changement à intervenir :
Néant

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs

(Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changement intervenu :
Néant

Changement à intervenir :
Néant

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de part

Les revenus de la part «IC» sont capitalisés chaque année ainsi que les plus-values nettes.
Les revenus de la part «ID» sont distribués ou reportés à nouveau (totalement ou partiellement).
Les revenus de la part «MC» sont capitalisés chaque année ainsi que les plus-values nettes.
Les revenus de la part «RC» sont capitalisés chaque année ainsi que les plus-values nettes.
Les revenus de la part «RD» sont distribués ou reportés à nouveau (totalement ou partiellement).
Les revenus de la part «WC» sont capitalisés chaque année ainsi que les plus-values nettes.
Les revenus de la part «RC» sont capitalisés chaque année ainsi que les plus-values nettes.
Les revenus de la part «RC (H2-USD)» sont capitalisés chaque année et/ou distribués.

A compter de l'exercice 2018, les plus-values reportées unitaires ne sont plus mentionnées dans le tableau des 5 derniers exercices.

Evolution de l'actif net

	30.12.2022	31.12.2021
Actif net en début d'exercice	**787 328 296,32**	733 477 155,22
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	311 624 596,06	222 604 673,20
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-270 103 932,48	-305 173 854,35
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	32 740 764,98	65 536 394,27
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-46 471 622,03	-14 183 387,42
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-0,01	-
Frais de transaction	-436 889,59	-453 182,37
Différences de change	888,91	865,24
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-132 478 415,62	78 676 681,04
Différence d'estimation exercice N :	90 971 058,48	223 449 474,10
Différence d'estimation exercice N-1 :	223 449 474,10	144 772 793,06
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N :	-	-
Différence d'estimation exercice N-1 :	-	-
Distribution d'avoirs	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 267 043,70	-700 249,55
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	13 391 746,12	7 543 201,04
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments *	-	-
Actif net en fin d'exercice	**694 328 388,96**	787 328 296,32

* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

Compléments d'information

1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	-	-
TOTAL ACTIF	-	-
PASSIF		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
TOTAL PASSIF	-	-
Hors Bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	-	-
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	-	-
TOTAL Hors Bilan	-	-

2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							16 230,47	-
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers	16 230,47	-								
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
	USD	USD	SEK	SEK	GBP	GBP		
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Créances	11 406,06	-						
Comptes financiers			4 519,16	-	1 532,29	-	146,78	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

	30.12.2022
Créances	
Devises à terme	11 406,06
Ventes à règlement différé	181 566,75
Total des créances	**192 972,81**
Dettes	
Devises à terme	-12 107,58
Achats à règlement différé	-185 170,84
Frais de gestion	-741 697,41
Autres Dettes	-426,00
Total des dettes	**-939 401,83**
Total dettes et créances	**-746 429,02**

6. Capitaux propres

	En parts	En montant
C1	Retail - R/CRetail - R/C	
Actions ou parts émises durant l'exercice	231 742,477	207 129 634,15
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-134 437,673	-107 692 224,56

	En parts	En montant
C2	Instit - I/C	
Actions ou parts émises durant l'exercice	189 248,611	56 874 296,91
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-486 668,984	-146 533 584,40

	En parts	En montant
C3	Retail - MC	
Actions ou parts émises durant l'exercice	116 407,325	15 631 644,20
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-55 357,267	-6 768 222,61

	En parts	En montant
C4	Retail - W/C	
Actions ou parts émises durant l'exercice	20 471	25 291 178,80
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-7 595	-8 772 604,35

	En parts	En montant
C5	RC (USD)	
Actions ou parts émises durant l'exercice	0,00	
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	0,00	

	En parts	En montant
C6	RC (H2-USD) HEDGE	
Actions ou parts émises durant l'exercice	0,00	
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	0,00	

	En parts	En montant
D1	Instit - I/D	
Actions ou parts émises durant l'exercice	0,00	
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	0,00	

	En parts	En montant
RD	RD (EUR)	
Actions ou parts émises durant l'exercice	66 982,21	6 697 842,00
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-3 777,606	-337 296,56

	En montant
C1 Retail - R/CRetail - R/C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

C2 Instit - I/C	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

C3 Retail - MC	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

C4 Retail - W/C	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

C5 RC (USD)	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

C6 RC (H2-USD) HEDGE	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

	En montant
D1 Instit - I/D	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

	En montant
RD RD (EUR)	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

7. Frais de gestion

	30.12.2022
C1 Retail - R/CRetail - R/C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,79
Frais de gestion fixes	6 877 661,71
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

C2 Instit - I/C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion fixes	1 698 943,10
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

C3 Retail - MC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion fixes	149 299,80
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

C4 Retail - W/C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,58
Frais de gestion fixes	310 600,06
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

C5 RC (USD)	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,78
Frais de gestion fixes	18,82
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

C6 RC (H2-USD) HEDGE	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,79
Frais de gestion fixes	205,74
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

D1 Instit - I/D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion fixes	509 152,04
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

RD RD (EUR)	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,79
Frais de gestion fixes	96 517,32
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

8. Engagements reçus et donnés

8.1. description des garanties reçues par l'OPC avec mention des garanties de capital ..... néant

8.2. description des autres engagements reçus et/ou donnés ..... néant

9. Autres informations

9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30.12.2022
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30.12.2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPC gérés par ces entités

	30.12.2022
Actions	20 090 000,00
Obligations	-
TCN	-
OPC	405 837,51
Instruments financiers à terme	-
Total des titres du groupe	20 495 837,51

10. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat
(En devise de comptabilité de l'OPC)

Acomptes versés au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes			**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	**30.12.2022**	31.12.2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	3 386,54	64,10
Résultat	11 434 404,02	8 548 966,29
Total	**11 437 790,56**	8 549 030,39

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	**30.12.2022**	31.12.2021
C1 Retail - R/CRetail - R/C		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 959 308,03	1 545 637,30
Total	**3 959 308,03**	1 545 637,30
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	**-**	-

C2 Instit - I/C		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 152 980,45	4 801 852,62
Total	**4 152 980,45**	4 801 852,62
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	**-**	-

C3 Retail - MC		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	332 865,60	138 452,02
Total	**332 865,60**	138 452,02
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	**-**	-

C4 Retail - W/C		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 338 384,48	792 598,39
Total	**1 338 384,48**	792 598,39
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	**-**	-

C5 RC (USD)		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	11,46	5,80
Total	**11,46**	5,80
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	**-**	-

C6 RC (H2-USD) HEDGE		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	116,07	54,02
Total	**116,07**	54,02
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	**-**	-

D1 Instit - I/D		
Affectation		
Distribution	1 585 678,95	1 267 043,70
Report à nouveau de l'exercice	2 819,50	3 386,54
Capitalisation	-	-
Total	**1 588 498,45**	1 270 430,24
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	374 865	374 865
Distribution unitaire	4,23	3,38
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	**-**	-

RD RD (EUR)	
Affectation	
Distribution	65 100,74
Report à nouveau de l'exercice	525,28
Capitalisation	-
Total	**65 626,02**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	63 204,604
Distribution unitaire	1,03
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	**-**

11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'OPC)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes		**0,00**	**0,00**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	**30.12.2022**	31.12.2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	18 508 110,52	13 136 285,45
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-12 321 247,79	49 754 561,11
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**6 186 862,73**	62 890 846,56

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

	30.12.2022	31.12.2021
C1 Retail - R/CRetail - R/C		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-6 843 672,01	20 374 662,09
Total	**-6 843 672,01**	20 374 662,09
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	-	-

C2 Instit - I/C		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 948 527,00	20 270 355,66
Total	**-2 948 527,00**	20 270 355,66
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	-	-

C3 Retail - MC		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-354 746,18	623 250,33
Total	**-354 746,18**	623 250,33
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	-	-

C4 Retail - W/C		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-900 791,86	3 113 264,12
Total	**-900 791,86**	3 113 264,12
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	-	-

C5 RC (USD)		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-16,18	77,37
Total	**-16,18**	77,37
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	-	-

C6 RC (H2-USD) HEDGE		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 821,44	1 126,47
Total	**1 821,44**	1 126,47
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	-	-

D1 Instit - I/D		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	18 508 110,52	18 508 110,52
Capitalisation	-1 121 337,67	-
Total	**17 386 772,85**	18 508 110,52
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	374 865	374 865
Distribution unitaire	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	**30.12.2022**	31.12.2021
RD RD (EUR)		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-153 978,33	
Total	**-153 978,33**	
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	63 204,604	
Distribution unitaire	-	-

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la SICAV au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds: 15.10.1991

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
31.12.2018	C1	337 982 714,45	560 298,524	603,21				41,89
	C2	197 465 337,48	921 819,050	214,21				17,38
	C3	12 160 800,76	140 301,546	86,67				7,06
	C4	118 891 077,35	138 287,405	859,73				71,10
	D1	56 734 215,26	378 528,000	149,88		3,30		
31.12.2019	C1	481 706 493,56	636 098,010	757,28				37,07
	C2	177 257 994,76	651 963,712	271,88				15,95
	C3	7 147 047,88	65 030,470	109,90				6,34
	C4	49 229 949,23	45 061,000	1 092,51				65,28
	D1	70 060 596,73	375 665,000	186,49		3,99	0,21	
31.12.2020	C1	447 602 119,39	584 275,084	766,08				-25,23
	C2	163 348 123,98	587 439,818	278,06				-6,34
	C3	3 185 570,34	28 366,740	112,29				-2,66
	C4	49 861 997,05	44 571,000	1 118,70				-24,26
	C5	1 001,72	10 000,00	100,17				1,35
	C6	9 356,01	100 000,00	93,56				-1,98
	D1	69 468 986,73	374 465,000	185,51		1,87	0,29	
31.12.2021	C1	321 281 968,18	344 728,597	931,98				63,58
	C2	321 898 435,34	941 210,480	342,00				26,63
	C3	9 890 892,93	71 683,201	137,98				10,62
	C4	49 477 922,16	35 916,000	1 377,60				108,74
	C5	1 218,58	10 000,00	121,85				8,31
	C6	12 318,88	100 000,00	123,18				11,80
	D1	84 765 540,25	374 865,000	226,12		3,38	0,14	
30.12.2022	C1	352 024 757,80	442 033,401	796,37				-6,53
	C2	190 654 460,52	643 790,107	296,14				1,88
	C3	15 775 860,29	132 733,259	118,85				-0,17
	C4	58 271 245,90	48 792,000	1 194,27				8,97
	C5	1 043,81	10 000,00	104,38				-0,47
	C6	11 146,31	100 000,00	111,46				19,37
	D1	72 120 324,89	374 865,000	192,39		4,23	*	-2,99
	RD	5 469 549,44	63 204,604	86,53		1,03	*	-2,43

* Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé à la date de détachement du coupon

Inventaire au 30.12.2022

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
Actions & valeurs assimilees				
Actions & valeurs assimilees nego. sur un marche regl. ou assimile				
BELGIQUE				
KBC GROUP NV COMMON STOCK	EUR	250 000	15 020 000,00	2,16
			15 020 000,00	**2,16**
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE REG COMMON STOCK	EUR	100 000	20 090 000,00	2,89
DEUTSCHE TELEKOM AG REG COMMON STOCK	EUR	1 000 000	18 638 000,00	2,68
MERCEDES BENZ GROUP AG COMMON STOCK NPV	EUR	220 000	13 508 000,00	1,95
MERCK KGAA COMMON STOCK	EUR	100 000	18 090 000,00	2,61
MUENCHENER RUECKVER AG REG COMMON STOCK	EUR	50 000	15 200 000,00	2,19
SAP SE COMMON STOCK	EUR	200 000	19 278 000,00	2,78
SIEMENS AG REG COMMON STOCK NPV	EUR	200 000	25 928 000,00	3,73
SYMRISE AG COMMON STOCK	EUR	100 000	10 165 000,00	1,46
			140 897 000,00	**20,29**
ESPAGNE				
EDP RENOVAVEIS SA COMMON STOCK EUR5.	EUR	500 000	10 290 000,00	1,48
IBERDROLA SA COMMON STOCK EUR.75	EUR	2 500 000	27 325 000,00	3,93
REPSOL SA COMMON STOCK EUR1.	EUR	700 000	10 395 000,00	1,50
			48 010 000,00	**6,91**
FINLANDE				
NESTE OYJ COMMON STOCK	EUR	300 000	12 906 000,00	1,85
STORA ENSO OYJ R SHS COMMON STOCK EUR1.7	EUR	700 000	9 205 000,00	1,33
			22 111 000,00	**3,18**
FRANCE				
AIR LIQUIDE SA COMMON STOCK EUR5.5	EUR	170 000	22 508 000,00	3,24
AXA SA COMMON STOCK EUR2.29	EUR	750 000	19 541 250,00	2,81
BNP PARIBAS COMMON STOCK EUR2.0	EUR	500 000	26 625 000,00	3,83
CAPGEMINI SE COMMON STOCK EUR8.0	EUR	100 000	15 595 000,00	2,25
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN COMMON STOCK EUR4.0	EUR	300 000	13 695 000,00	1,97
DASSAULT SYSTEMES COMMON STOCK EUR.1	EUR	380 000	12 728 100,00	1,83
EDENRED COMMON STOCK EUR2.0	EUR	270 000	13 737 600,00	1,98
ESSILORLUXOTTICA COMMON STOCK EUR.18	EUR	120 000	20 304 000,00	2,92
DANONE COMMON STOCK EUR.25	EUR	220 000	10 830 600,00	1,56
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI COMMON STOCK EUR.3	EUR	55 000	37 394 500,00	5,41
PERNOD RICARD SA COMMON STOCK EUR1.55	EUR	100 000	18 375 000,00	2,65
PUBLICIS GROUPE COMMON STOCK EUR.4	EUR	220 000	13 072 400,00	1,88
SANOFI COMMON STOCK EUR2.0	EUR	270 000	24 256 800,00	3,49
SCHNEIDER ELECTRIC SE COMMON STOCK EUR4.0	EUR	170 000	22 222 400,00	3,20
SOCIETE GENERALE SA COMMON STOCK EUR1.25	EUR	500 000	11 740 000,00	1,69
VEOLIA ENVIRONNEMENT COMMON STOCK EUR5.0	EUR	700 000	16 800 000,00	2,42
VINCI SA COMMON STOCK EUR2.5	EUR	200 000	18 658 000,00	2,69
			318 083 650,00	**45,82**

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
ROYAUME UNI				
RELX PLC COMMON STOCK GBP.144397	EUR	400 000	10 336 000,00	1,49
			10 336 000,00	**1,49**
Italie				
INTESA SANPAOLO COMMON STOCK NPV	EUR	7 000 000	14 546 000,00	2,09
			14 546 000,00	**2,09**
PAYS-BAS				
ARCADIS NV COMMON STOCK EUR.02	EUR	200 000	7 340 000,00	1,06
ASML HOLDING NV COMMON STOCK EUR.09	EUR	55 000	27 709 000,00	3,98
ING GROEP NV COMMON STOCK EUR.01	EUR	1 700 000	19 359 600,00	2,79
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N COMMON STOCK EUR.01	EUR	700 000	18 788 000,00	2,71
KONINKLIJKE DSM NV COMMON STOCK EUR1.5	EUR	100 000	11 430 000,00	1,65
STELLANTIS NV COMMON STOCK EUR.01	EUR	1 000 000	13 270 000,00	1,91
STMICROELECTRONICS NV COMMON STOCK EUR1.04	EUR	500 000	16 497 500,00	2,38
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV COMMON STOCK EUR10.0	EUR	500 000	11 255 000,00	1,62
			125 649 100,00	**18,10**
Titres d'OPC				
OPCVM et equivalents d'autres Etats membres de l'UE				
FRANCE				
ALLIANZ SECURICASH SRI	EUR	3 385,00	405 837,51	0,06
			405 837,51	**0,06**

NON AUDITE

Dénomination du produit :

ALLIANZ VALEURS DURABLES

Identifiant d'entité juridique : 5299004IUMQV66XKF662

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

- ☐ Oui
- ☒ Non

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum **d'investissements durables ayant un objectif social**: ___%

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 45,16% d'investissements durables

- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

ALLIANZ VALEURS DURABLES (l'« OPC ») a promu les caractéristiques environnementales et/ou sociales en intégrant des facteurs environnementaux, sociaux, relatifs aux droits de l'homme, à la bonne gouvernance ainsi qu'au comportement de marché grâce à la mise en œuvre d'une approche "Best-in Class". Cette approche a intégré l'évaluation des émetteurs privés ou souverains sur la base d'une notation ISR qui a été utilisée pour construire le portefeuille.

En outre, nous avons appliqué des critères minimum d'exclusion relatifs à la durabilité pour les investissements en titres directs.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but de réaliser les caractéristiques environnementales ou sociales que le Fonds a promues du fait que le fonds n'a pas recours à un indice de référence de durabilité et n'a pas défini d'éléments contraignants par rapport à un indice de référence. Cependant, des indicateurs de durabilité sont en partie comparés à un indice de référence afin d'augmenter la valeur informative des résultats.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales, les indicateurs de durabilité suivants ont été utilisés, avec les résultats ci-dessous :

- Le pourcentage effectif du portefeuille (le portefeuille, à cet égard, ne comprenait pas de dérivés ou d'instruments non notés par nature (par exemple, liquidités et dépôts)) investi dans des émetteurs "Best -in-Class" (émetteurs disposant d'une notation ISR minimale de 2 sur une échelle de 0 à 4, 0 étant la plus mauvaise notation et 4 la meilleure) était de 100 %.
- Le pourcentage effectif de l'indice de référence investi dans des émetteurs "Best-in-Class" (émetteurs avec une notation ISR minimale de 2 sur une échelle de 0 à 4) était de 88 % respectivement.
- L' OPC a adhéré à la réduction de 20 % de son univers d'investissement
- Les principales incidences négatives (PAI) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte à travers le respect des critères d'exclusion suivants appliqués aux investissements en titres directs :

  - Titres émis par des sociétés impliquées dans les armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques, uranium appauvri, phosphore blanc et armes nucléaires),

  - Titres émis par des entreprises enfreignant gravement les principes et les directives, tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en raison de pratiques problématiques en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption,

  - Titres émis par des sociétés qui tirent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de leur implication dans les armes, équipements militaires et services connexes,

  - Titres émis par des sociétés qui tirent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique,

  - Titres émis par des sociétés de services publics qui génèrent plus de 20 % de leur chiffre d'affaires du charbon,

  - Titres émis par des sociétés impliquées dans la production de tabac et titres émis par des sociétés qui génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la distribution de tabac.

  Les investissements directs dans des émetteurs souverains dont le score de l'indice Freedom House est insuffisant ont été exclus.

  Les critères d'exclusion minimaux durables étaient basés sur des informations provenant d'un fournisseur de données externe et codés en conformité pré- et post-négociation. L'examen a été effectué au moins semestriellement.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables ont contribué à des objectifs environnementaux et/ou sociaux, pour lesquels les gérants ont utilisé comme cadre de référence, entre autres, les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies, ainsi que les objectifs de la taxonomie de l'UE.

L'évaluation de la contribution positive aux objectifs environnementaux ou sociaux ont été basées sur une méthodologie propriétaire qui intègre des éléments quantitatifs et qualitatifs issus de la recherche interne. La première étape a été l'application de la méthodologie qui a conduit à une ségrégation des activités commerciales de l'entreprise. La deuxième étape, a été l'application de l'approche qualitative afin d'évaluer si les activités commerciales contribuaient positivement à un objectif environnemental ou social.

La contribution positive au niveau de l'OPC a été calculée en tenant compte de la part des revenus de chaque émetteur attribuable aux activités économiques qui ont contribué aux objectifs environnementaux et/ou sociaux, à condition que l'émetteur respecte le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (« DNSH ») et des pratiques de bonne gouvernance. Une agrégation pondérée par les actifs a ensuite été réalisée.

En outre, en ce qui concerne certains types de titres qui financent des projets spécifiques contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux, l'investissement dans sa globalité a été considéré comme contribuant à des objectifs environnementaux et/ou sociaux. Une évaluation du respect du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (« DNSH ») et des pratiques de bonne gouvernance a également été réalisée pour ces titres.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas cause de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Pour s'assurer que les Investissements durables ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental et/ou social, le Gestionnaire d'investissement s'est appuyé sur les indicateurs PAI, dans lesquels des seuils de significativité ont été définis afin identifier les émetteurs portant un préjudice important. Un engagement auprès des émetteurs qui ne respectent pas le seuil défini peut être mis en place pendant une période limitée pour remédier à l'impact négatif. Cependant, si l'émetteur n'a pas atteint les seuils de significativité définis, deux fois de suite, ou en cas d'échec d'engagement, alors il est réputé ne pas passer le filtre DNSH. Les investissements dans des titres d'émetteurs qui n'ont pas passé le filtre DNSH, n'ont pas été comptabilisés comme des investissements durables.

Comment les indicateurs d'incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs PAI ont été considérés soit dans le cadre de l'application des critères d'exclusion, soit au travers de seuils sur une base sectorielle ou absolue. Des seuils de significativité ont également été définis en référence à des critères qualitatifs ou quantitatifs.

Etant donné l'absence de couverture de données pour certains des indicateurs PAI, des points de données équivalents ont été utilisés, le cas échéant, pour évaluer les indicateurs PAI lors de l'application de l'évaluation DNSH pour les entreprises sur la base des indicateurs suivants:
• part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable,
• les activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la diversité biologique,
• rejets dans l'eau,
• l'absence de procédures et de mécanismes de conformité visant à garantir le respect des principes de l'UNGC et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les indicateurs suivants ont été appliqués pour les souverains :
• Intensité des GES

• Pays sujets aux violations de normes sociales

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne ? Description détaillée:

Les critères minimum d'exclusion en matière de durabilité appliqués par le Gérant ont écarté les entreprises impliquées dans des pratiques controversées, contraires aux normes internationales. Le cadre normatif de base se compose des principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et sont intégrés dans les objectifs de développement durable. Les investissements durables ont été alignés sur les Principes directeurs de l'OCDE appliqués aux entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, car les titres émis par des entreprises enfreignant gravement les cadres en question ont été exclus de l'univers d'investissement.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux et sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

AllianzGI a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers et tient compte des indicateurs PAI dans sa démarche d'engagement actionnarial. Ces deux éléments sont pertinents pour atténuer de potentiels impacts négatifs en tant qu'entreprise.

En raison de son engagement envers l'initiative Net Zero Asset Managers, AllianzGI a réduit ses émissions de gaz à effet de serre en partenariat avec des clients propriétaires d'actifs sur des objectifs de décarbonation, conformément à l'ambition d'atteindre zéro émission nette d'ici à 2050 pour tous les actifs sous gestion. Dans le cadre de cet objectif, AllianzGI avait fixé un objectif intermédiaire pour la proportion d'actifs à gérer en ligne avec l'atteinte de l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050.

Le Gestionnaire d'investissement de l'OPC a pris en compte les indicateurs PAI concernant les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, l'eau, les déchets ainsi que les questions sociales et sociales pour les émetteurs privés et, le cas échéant, l'indice Freedom House a été appliqué aux investissements dans les titres d'émetteurs souverains. Les indicateurs PAI ont été pris en compte dans le processus d'investissement du Gestionnaire d'investissement par le biais d'exclusions, comme décrit dans la section relative à la performance des indicateurs de durabilité.

De plus, la couverture des données requises pour les indicateurs PAI a été hétérogène. La couverture des données relatives à la biodiversité, à l'eau et aux déchets est faible et les indicateurs PAI associés ont été pris en compte en excluant les titres émis par des entreprises caractérisées par une grave violation de principes et directives tels que les principes du Pacte mondial des Nations Unies, les

lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme en raison de pratiques problématiques en matière de droits de l'Homme, de droits du travail, d'environnement et de corruption.

De plus, des indicateurs PAI parmi d'autres facteurs de durabilité ont été appliqués pour calculer la notation ISR. La notation ISR a été utilisée pour la construction du portefeuille.

Les indicateurs PAI suivants ont été pris en compte :

Applicable aux sociétés :

- Émissions de GES
- Empreinte carbone
- Intensité GES des entreprises bénéficiaires
- Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles
- Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la diversité
- Rejets dans l'eau
- Ratio de déchets dangereux
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Mixité au sein des organes de gouvernance
- Exposition à des armes controversées

Applicable aux émetteurs souverains et supranationaux :

- Pays sujets à des violations de normes sociales

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01.01.2022-31.12.2022

Au cours de la période de référence, la majorité des investissements du produit financier comportaient des actions, des dettes et des fonds cibles. Une partie limitée du produit financier contenait des actifs qui ne promouvaient pas les caractéristiques environnementales ou sociales. Des exemples de tels actifs sont les dérivés, les liquidités et les dépôts. Comme ces actifs n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, ils ont été exclus de la répartition des principaux investissements.

Les principaux investissements sont des investissements disposant d'un poids important au sein du produit financier. Les pondérations sont calculées à partir d'une moyenne aux quatre dates d'évaluation. Les dates d'évaluation sont : la date de reporting et le dernier jour de chaque troisième mois pendant neuf mois à compter de la date de clôture.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	4,94%	France
SANOFI	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,87%	France
ASML HOLDING NV	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,58%	Pays-Bas
AIR LIQUIDE SA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,51%	France
IBERDROLA SA	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	3,46%	Espagne
BNP PARIBAS	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	3,32%	France
SIEMENS AG-REG	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,09%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC SE	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,00%	ÉTATS-UNIS
ESSILORLUXOTTICA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2,99%	France
PERNOD RICARD SA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2,80%	France

VINCI SA	CONSTRUCTION	2,67%	France
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	2,56%	Pays-Bas
SAP SE	INFORMATION ET COMMUNICATION	2,53%	Allemagne
ING GROEP NV	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,42%	Pays-Bas
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	INFORMATION ET COMMUNICATION	2,40%	Allemagne

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La majorité des actifs du Fonds sont été utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce Fonds. Une partie limitée du Fonds contenait des actifs qui ne promouvaient pas les caractéristiques environnementales ou sociales. Des exemples de tels instruments sont les dérivés, les liquidités et les dépôts, certains fonds cibles et les investissements dont les qualifications environnementales, sociales ou de bonne gouvernance

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte,

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Certaines activités économiques peuvent contribuer à plusieurs sous-catégories durables (sociale, alignée à la taxonomie ou environnementale non alignée à la taxonomie). Cela induit, que dans certains cas, la somme des sous-catégories durables ne corresponde pas au total de la catégorie durable. Néanmoins, il n'est pas possible de comptabiliser doublement une contribution pour déterminer le total des investissements durables.

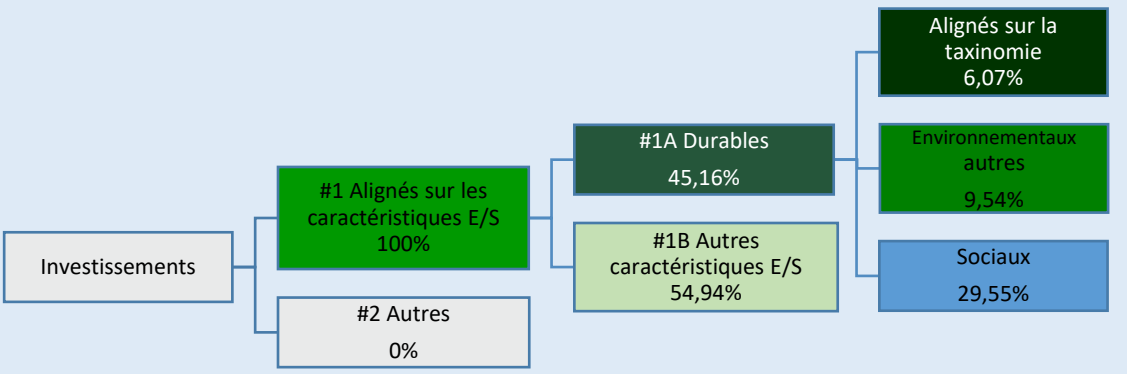

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :
-la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
-la sous-catégorie **#18 Autres** caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le tableau ci-dessous présente les parts des investissements du produit financier dans divers secteurs et sous-secteurs. L'analyse est basée sur la classification NACE des activités économiques de la société ou de l'émetteur des titres dans lesquels le produit financier est investi. En cas d'investissement dans des fonds cibles, une approche par transparence est appliquée afin que les affiliations sectorielles et sous-sectorielles des actifs sous-jacents des fonds cibles soient prises en compte, et ce afin d'assurer la transparence sur l'exposition sectorielle du produit financier.

Les activités alignées sur la taxonomie sont des activités qui répondent aux critères de la taxonomie de l'UE. Si un investissement n'est pas aligné sur la taxonomie de l'UE parce que l'activité n'est pas ou

pas encore couverte par la taxonomie de l'UE ou que la contribution positive n'est pas suffisamment importante pour satisfaire aux critères d'examen technique de la taxonomie, cet investissement peut néanmoins être considéré comme un investissement durable sur le plan environnemental, à condition qu'il respecte tous les critères associés.

Les rapports sur les secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles tels que définis à l'article 2, point (62), du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil n'est actuellement pas possible, car l'évaluation ne comprend que les niveaux de classification NACE I et II. Les activités liées aux combustibles fossiles mentionnées sont incluses et agrégées avec d'autres activités dans les sous-secteurs B5, B6, B9, C28, D35 et G46.

Code NACE	Secteur et sous-secteur	% d'actifs
C	**INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE**	**40,43%**
C10	Industries alimentaires	1,56%
C11	Fabrication de boissons	2,64%
C15	Industrie du cuir et de la chaussure	5,38%
C17	Industrie du papier et du carton	1,32%
C19	Cokéfaction et raffinage	3,35%
C20	Industrie chimique	6,35%
C21	Industrie pharmaceutique	3,49%
C26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	2,37%
C27	Fabrication d'équipements électriques	3,20%
C28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	3,99%
C29	Industrie automobile	3,86%
C30	Fabrication d'autres matériels de transport	0,00%
C32	Autres industries manufacturières	2,92%
D	**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ**	**5,41%**
D35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	5,41%
E	**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION**	**2,42%**
E36	Captage, traitement et distribution d'eau	2,42%
H	**TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE**	**0,00%**
H52	Entreposage et services auxiliaires des transports	0,00%
J	**INFORMATION ET COMMUNICATION**	**12,64%**
J58	Édition	4,60%
J59	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	1,62%
J61	Télécommunications	2,68%
J62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	2,24%
J63	Services d'information	1,49%
K	**ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE**	**20,48%**
K64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	12,59%
K65	Assurance	7,89%
K66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	0,00%
M	**ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**	**4,48%**
M72	Recherche développement scientifique	2,60%
M73	Publicité et études de marché	1,88%
N	**ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN**	**1,98%**
N77	Activités de location et location-bail	0,00%
N82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	1,98%

NA	NON SECTORISÉ	**12,15%**
O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	**0,01%**
O84	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	0,01%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements alignés sur la taxonomie comprenaient des investissements en dette et/ou en actions dans des activités économiques durables sur le plan environnemental alignées sur la taxonomie de l'UE. Les données alignées sur la taxonomie sont fournies par un fournisseur de données externe. Les données alignées sur la taxonomie étaient, seulement dans de rares cas, des données déclarées par les entreprises conformément à la taxonomie de l'UE. Le fournisseur de données a obtenu des données alignées sur la taxonomie à partir d'autres données d'entreprise équivalentes disponibles.

Les données n'ont pas été certifiées par des auditeurs ou fait l'objet d'un examen par des tiers.

Les données n'incluent pas de données sur les obligations d'État. À ce jour, aucune méthodologie reconnue n'est disponible pour déterminer la part d'activités alignées sur la taxonomie pour un investissement dans des obligations d'État.

La part des investissements dans les souverains était de 0,01 %.

À la date du rapport, les données fiables sur l'alignement taxonomique n'étaient disponibles que pour déterminer dans quelle mesure les investissements agrégés concernaient des activités économiques durables sur la base du chiffre d'affaires. Par conséquent, les valeurs correspondantes pour les dépenses d'exploitation et d'investissement sont affichées à zéro.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

La ventilation des parts des investissements alignés sur la taxonomie dans les gaz fossiles et dans l'énergie nucléaire n'est actuellement pas possible car les données ne sont pas encore disponibles sous une forme vérifiée.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

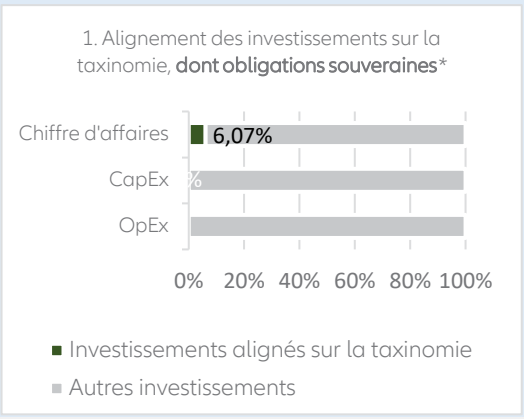

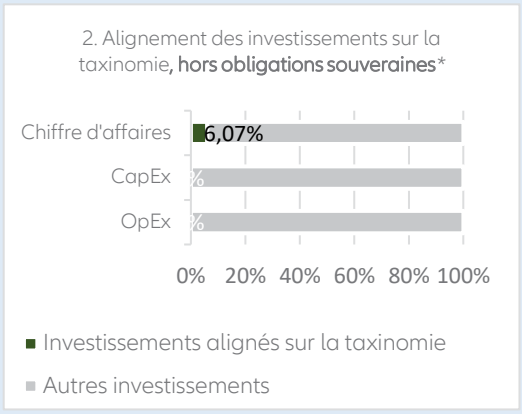

**Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de.

La ventilation des parts des investissements alignés sur la taxonomie en fonction des objectifs de la taxonomie n'est actuellement pas possible car les données ne sont pas encore disponibles sous une forme vérifiée.

Objectifs environnementaux	% d'actifs
l'atténuation du changement climatique	0,00 %
l'adaptation au changement climatique	0,00 %

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Activités	% d'actifs
Activités habilitantes	0,00 %
Activités transitoires	0,00 %

La répartition des investissements du produit financier dans les activités économiques transitoires et habilitantes n'est actuellement pas possible en raison du manque de données fiables liées à la taxonomie. Les entreprises non financières publieront la part des activités économiques conformes à la taxonomie sous la forme d'indicateurs de performance clés définis, indiquant à quel objectif environnemental cette activité contribue et s'il s'agit d'une activité économique de transition ou habilitante, uniquement à partir du 1er janvier 2023 (et à compter du 1er janvier 2024 pour les entreprises financières). L'existence de ces informations déclarées est une base obligatoire pour cette évaluation.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE était de 9,54 %.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements durables avec un objectif social était de 29,55 %.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La catégorie « #2 Autres » a inclus des investissements dans des liquidités, des Fonds cibles ou des produits dérivés. Les produits dérivés ont pu être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille (y compris de couverture du risque) et/ou à des fins d'investissement. Les Fonds cibles ont pu être utilisés pour s'exposer à une stratégie spécifique. Aucune garantie environnementale ou sociale n'a été appliquée pour ces investissements.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de s'assurer que l'OPC remplit ses caractéristiques environnementales et sociales, les éléments contraignants ont été définis comme critères d'évaluation. Le respect des éléments contraignants a été mesuré à l'aide d'indicateurs de durabilité. Pour chaque indicateur de durabilité, une méthodologie, basée sur différentes sources de données, a été mise en place pour assurer une mesure et un reporting précis des indicateurs. Pour fournir des données sous-jacentes effectives, la liste d'exclusion minimale durable a été mise à jour au moins deux fois par an par l'équipe Investissement Durable, sur la base de sources de données externes.

Des mécanismes de contrôle technique ont été introduits pour s'assurer du respect des éléments contraignants dans les systèmes de conformité pré- et post-négociation. Ces mécanismes ont servi à garantir le respect constant des caractéristiques environnementales et/ou sociales. En cas de violations identifiées, des mesures adéquates ont été prises pour remédier aux violations. Des exemples de telles mesures sont la cession de titres qui ne sont pas conformes aux critères d'exclusion, ou l'engagement avec les émetteurs concernés. Ces mécanismes font partie intégrante du processus d'examen des PAI.

En outre, AllianzGI mène une démarche d'engagement actionnarial auprès des sociétés émettrices. Les activités d'engagement ont été réalisées uniquement en relation avec des investissements directs. Il n'est pas garanti que l'engagement mené inclue les émetteurs détenus par chaque Fonds. La stratégie d'engagement du Gestionnaire d'investissement repose sur 2 piliers : (1) l'approche basée sur les risques et (2) l'approche thématique.

L'approche basée sur les risques se concentre sur les risques ESG significatifs identifiés. La taille de l'exposition est un critère matériel pour déclencher l'évaluation. Les votes importants contre la direction de l'entreprise lors d'assemblées générales passées, les controverses liées à la durabilité ou à la gouvernance et d'autres questions de durabilité sont au centre de l'engagement avec les entreprises en portefeuille.

L'approche thématique se concentre sur l'un des trois thèmes stratégiques liés au développement durable définis par AllianzGI - changement climatique, limites planétaires et capitalisme inclusif - ou sur des thèmes de gouvernance au sein de marchés spécifiques. L'engagement thématique est en premier réalisé pour les principales positions d'AllianzGI, et intègre certaines priorités des clients.

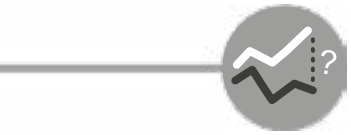

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnemental es ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but de réaliser les caractéristiques promues par l'OPC

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N'est pas applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N'est pas applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N'est pas applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N'est pas applicable

Allianz Global Investors GmbH, Succursale française
3, Boulevard des Italiens
75002 Paris, France

Téléphone: +33 (0) 1 73 05 73 05
https://fr.allianzgi.com